



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Dérogation au port du masque pour les personnes malentendantes

Question écrite n° 29430

#### Texte de la question

M. Patrick Vignal interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur les problèmes pouvant être engendrés par le port du masque chez les personnes malentendantes qui utilisent, pour la plupart, la lecture labiale. C'est pourquoi il souhaite savoir si des dérogations sont envisagées par le Gouvernement et à quelles conditions.

#### Texte de la réponse

Les difficultés engendrées par le port du masque pour une partie de la population ont été identifiées dès les premiers temps de la crise sanitaire, en particulier pour les personnes sourdes et malentendantes se retrouvant ainsi dans l'incapacité de pratiquer la lecture labiale. Face à cette situation, et au vu des nombreuses initiatives lancées pour proposer des masques dits « inclusifs », les services de l'État se sont rapidement mobilisés, sous l'impulsion du Secrétariat Général du Comité Interministériel du Handicap (SGCIH), pour accompagner les fabricants dans leur démarche, et faciliter la mise sur le marché de modèles de masques inclusifs répondant aux normes de sécurité sanitaire. Le SGCIH et la Direction générale des Entreprises (DGE) sont ainsi intervenus pour guider les fabricants, prioriser leurs prototypes dans la réalisation des tests de perméabilité et de respirabilité conduits par la Délégation Générale pour l'Armement (DGA), apporter les modifications nécessaires au cahier des charges des masques « grand public » pour y intégrer les spécificités des masques à fenêtre, et aider la finalisation des prototypes. Cette mobilisation a d'ores et déjà permis de labéliser 4 modèles de masques à fenêtre dit "inclusif" répondant aux exigences sanitaires, et disposant ainsi du feu vert pour leur commercialisation : « Masque Inclusif® », conçu par une start-up toulousaine et produit par APF France Handicap, le masque « Smile » d'ODIORA, entreprise lyonnaise, en partie fabriqué dans une entreprise adaptée ainsi que les masques fabriqués par l'entreprise Where the daffodils, et par Lux&elles. D'autres prototypes sont également en cours de test par la DGA, et pourraient prochainement faire l'objet d'une mise sur le marché.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Vignal](#)

**Circonscription :** Hérault (9<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29430

**Rubrique :** Personnes handicapées

**Ministère interrogé :** [Personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Personnes handicapées](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 mai 2020](#), page 3343

**Réponse publiée au JO le :** [12 janvier 2021](#), page 352